

L'amiante-ciment ETERNIT, berceau d'URALITA en Espagne

Eternit-Uralita: bref rappel historique

La famille suisse Schmidheiny ayant essaimé son amiante-ciment Eternit à travers le monde, l'Espagne ne fut pas épargnée. Pour ce faire, Ernst Schmidheiny (1871-1935), fondateur d'Eternit et d'Holderbank, constitua en 1929, avec les propriétaires des principales usines Eternit en Europe, la S.A. internationale de l'amiante-ciment. La SAIAC [Sociétés associées de l'Industrie de l'amiante-ciment] qui regroupait des entreprises en Autriche, en Angleterre, en Espagne, en France, en Belgique, en Italie et en Suisse¹.

En effet, en Espagne, Uralita aura été une puissante entreprise pendant les années de plomb de l'amiante grâce à ses relations étroites avec l'oligopole international dirigé par le groupe Eternit à travers son cartel SAIAC. Uralita fut une multinationale de matériaux de construction pendant un siècle fabriquant toutes sortes de produits amiantés (isolants, panneaux en plâtre, plaques de toiture, tuyauterie et canalisations en amiante-ciment). En 2008, ses ventes ont atteint 1'007 millions d'euros, dont plus de 55% ont été réalisées hors d'Espagne. Fin 1978 Uralita occupait encore 5'167 employés. D'après le syndicat *Commissions ouvrières* plus de 314 entreprises en Espagne se partageaient le pactole de l'exploitation de l'amiante sous toutes ses formes – y compris le crocidolite – pour toutes sortes d'applications: joints, freins, flocages à tout va, etc. comme le relève l'inventaire des publicités de leurs commerçants².



Publicité ETERNIT en 1912³

De 1909 à 1917, des produits en amiante-ciment sont d'abord vendus sous le nom d'Eternit par six fabricants affiliés³. Puis, la production d'amiante-ciment est successivement commercialisée sous Uralita par Roviralta de 1907 à 1943, la famille March de 1943 à 1993, enfin, par Serratos de 2002 à

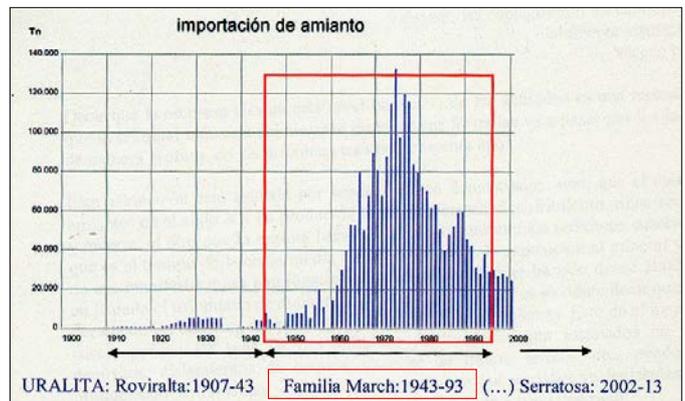
2013⁴. C'est sous la direction de la famille March – et la banque du même nom – que les importations d'amiante en Espagne ont été les plus massives atteignant 130'000 tonnes en 1975 dont près du 40% sont exploitées par Uralita.

Partout dans le monde, le marché oligopoliste de l'amiante-ciment a toujours établi d'excellentes relations avec les dictatures. C'est le cas du groupe suisse des Schmidheiny ayant collaboré activement avec les nazis de l'Allemagne hitlérienne, l'Apartheid en Afrique du Sud, le dictateur Somoza au Nicaragua où *Nicalit* détenait le 60% des actions. Au Portugal, ou *Cimianto*, l'une des principales entreprises d'amiante-ciment, avait contracté des alliances avec la PIDE, la police politique sous la dictature de Salazar⁵.

En Espagne, le cas de *Uralita*, dominé par la famille March, est le plus représentatif de la collusion entre les exploiters

d'amiante et les dictatures.

Son patriarche Juan March déclarait en 2001 au journaliste J. Fortuny que March avait obtenu Uralita et d'autres entreprises grâce au franquisme à titre de *butin de guerre*. On sait aussi que sa banque avait financé le coup d'état militaire de Franco de 1938 qui dura 37 ans jusqu'à sa mort en 1975. Durant les années 70, la famille March devient le principal actionnaire d'Uralita. Lors du décès de son chef de clan en 1962, Juan March possédait la septième fortune mondiale. A cette époque la production d'Uralita était à son apogée avec 5'000 travailleurs dans ses usines d'amiante-ciment à Seville (1960-1999), Getafe (1960-2001), Alicante (1960-2005), Valence (1975-1984) et Cerdanyola-Ripollet (1907-1997). En 1999 l'entreprise March a vendu ses parts de marché et depuis 2002, le groupe Nefinsa SA appartenant à la famille Serratos a acquis 42% des parts d'Uralita. Elle contrôle actuellement 79% des parts.



A partir de 2002, l'amiante ayant été interdit en Espagne, les informations d'Uralita et la sombre histoire de l'amiante ne figurent plus sur Internet⁶. En juillet 2010, les tribunaux espagnols ont condamné Uralita à verser 3,9 millions d'euros d'indemnités à des personnes qui vivaient à proximité de son usine de Barcelone. Comme nous le verrons dans cette édition, la presse espagnole rapportait que c'était la première fois qu'une entreprise était condamnée à indemniser des résidents proche de sa fabrique, victimes d'une exposition à l'amiante.

Références

- 1 Maria Roselli. *Amiante et Eternit Fortunes et forfaitures*, p.84.
- 2 Fundación para la prevención de riesgos: *Prospección sobre la presencia de amianto o de materiales que lo contengan en edificios, Barcelona 2001. Il s'agit d'un rapport exhaustif de 342 pages.*
- 3 Ibid. p. 84. Publicité de 1912: "Incombustible et imperméable, la meilleure isolation contre la chaleur et le froid" *Anuario de la Asociación de arquitectos de Cataluña, 1912*
- 4 Paco Puche: *Uralita en el banquillo*
- 5 *História do amianto no mundo e em Portugal* José Manuel Esteves, Marques Janela, Pedro José Silva Pereira).
- 6 Autres références sur ce sujet: Angel C. Carcova et al. 2011 PDF <http://www.rebelion.org/docs/136931.pdf> ainsi que A. Carcova et al. *El amianto en España*, Ed. GPS, Madrid 2000. Voir aussi Francisco Báez Baquet: *Amianto: una genocidio impune*. Ed. del Genal, 2014.

Uralita a provoqué 15 cancers mortels de l'amiante par an

Uralita refuse de payer les voisins de son usine de Cerdanyola fermée en 1997. Pourtant, 25% des personnes affectées n'y travaillaient pas ni n'ont fréquenté le personnel.

En 2011, **Maite Martín** a appris qu'elle souffrait d'un mésothéliome du péritoine, un type de cancer causé par l'exposition à l'amiante qui raccourcit habituellement la vie à moins d'un an et est provoqué par une exposition à l'amiante. *Quand ils m'ont dit à l'hôpital que j'avais été contaminée par la faute d'Uralita, j'étais stupéfaite. Je ne l'aurais jamais imaginé*, dit cette victime, une habitante du quartier de Ripollet qui enseigne pendant 35 ans dans une école située à un kilomètre de l'usine que la société avait établie à Cerdanyola del Vallès entre 1907 et 1997.

Selon une récente décision judiciaire, l'usine a propagé à l'extérieur sans précautions des fibres d'amiante, qui ont provoqué des cancers du poumon, de la plèvre et des troubles respiratoires chroniques.

Maite Martin ayant vécu dans un environnement infesté d'amiante a contracté sa maladie pour avoir vécu près de l'usine, dans laquelle elle n'avait jamais travaillé ni côtoyé des ouvriers.

Elle est la seule survivante des 39 malades recensés à Cerdanyola et Ripollet. C'est la raison pour laquelle la Cour de Madrid a exhorté Uralita (maintenant appelé Coemac) à indemniser ses victimes pour la somme de deux millions d'euros.

Comme lors d'autres jugements, l'entreprise, refusant de payer, a déposé un recours à la Cour suprême. C'est la première fois qu'un tribunal reconnaît parmi les victimes d'Uralita, non seulement ses anciens employés et leurs familles, mais aussi des voisins qui, comme Maite, résidaient à proximité.



Des 977 malades de l'amiante avérés dans le Vallès Occidental [Carte], 17% vivaient au voisinage de l'usine, explique l'éminent **Dr Josép Tarrés**, qui étudie l'impact de l'amiante dans la région depuis 1976. Aujourd'hui on enregistre annuellement entre 40 à 50 nouveaux diagnostics attribués à l'activité de l'usine, deux décennies après sa fermeture. Cela peut s'expliquer parce que les premiers symptômes tardent en moyenne quatre décennies à se manifester. *Sans Uralita, nous aurions 160 cas, ce qui correspond à la moyenne nationale, par conséquent, Uralita est responsable de 82% de ceux qui ont été recensés*, explique le médecin.

Actuellement, 400 patients sont en observation pour des affections liées à l'amiante dans l'hôpital du Parc Taulí à Sabadell. «Près d'un nouveau cas

sur quatre concerne des voisins qui n'avaient aucun lien avec l'entreprise». On estime qu'entre 2020 et 2023 on diagnostiquera 55 à 60 nouveaux cas par an à Cerdanyola et ses environs. Un nombre qui devrait décroître jusqu'en 2040 avec 15 cas de mésothéliomes annuels, et dans 5 ans, avec 20 mésothéliomes par an.

Sur les 302 patients examinés, l'espérance de vie moyenne est de 11 mois après le diagnostic, explique Tarrés, qui appelle à l'aide pour que soit éliminé tout l'amiante résiduel: *je crains une deuxième vague de maladies, car les déchets d'amiante sont en train de se dégrader.*

D'après les statistiques, constate Maite, je ne devrais plus être en vie. Grâce à une chimiothérapie et deux opérations de mon cancer suivies de six rechutes, j'ai surmonté mon cancer. Comme je suis la seule des 39 encore en vie, je veux parler en leur nom et au mien. Quiconque peut contracter un cancer, mais nous, nous, c'est Uralita qui nous l'a imposé. Puis, elle rajoute: *Tous ignoraient les risques d'habiter près d'Uralita et de son amiante-ciment dont la commercialisation fut interdite en 2002 en Espagne, soit plus tard que dans les autres pays d'Europe. Et Uralita avait tout intérêt à ce que ça ne se sache pas*, affirme **Diego Ruiz** dont les parents sont mots de cancer. *Son père a travaillé pendant 20 ans à l'usine de Cerdanyola où l'amiante a détruit la santé de plus de 500 travailleurs depuis les années 70. Il se souvient qu'il rentrait de la fabrique son bleu de travail devenu blanc, comme celle d'un peintre. Ses fils ne purent admettre que la tumeur de leur père mort en 2008 puisse avoir été la conséquence de l'amiante. Quant à leur mère, cette cause a été confirmée à plus de 99%.*

Comme tant d'autres femmes, elle est tombée malade du fait d'avoir lavé les habits de travail de son mari, tâche qu'Uralita n'a assumée qu'en 1977. *Ils ont découvert son cancer de la plèvre en octobre 2012 et nous l'avons enterrée en janvier 2013. Cela a été très rapide et douloureux*, se souvient Diego, *malheureusement, nous apprenons souvent que des femmes de 50 à 55 ans développent un mésothéliome. Celles-ci sont des filles aînées de travailleurs qui aident leurs mères à laver le linge de leur père*, nous dit Tarrés.

Esther Costa est avocate du Colectivo Ronda, qui assiste les victimes de l'amiante. *Une issue s'est ouverte pour les victimes environnementales. Jusque là c'était une cause risquée*, dit-elle. Elles attendent en vain des sentences pour les plaignants de Cerdanyola et Ripollet qui demandent 5.1 millions de compensation, et envisagent d'autres demandes d'indemnisation dans ces localités ou à Castelfedels, Getafe et Aranjuez. *Leurs démarches ne sont pas aisées. En plus de devoir apporter la preuve que leurs affections sont liées à l'amiante et répondre à de supposées négligences de l'entreprise, les victimes doivent se rendre devant les juges et attendre le verdict pendant un an. Cela ne nous émeut pas qu'ils doivent nous indemniser, si ce n'est notre indignation de savoir qu'ils nous ont fait beaucoup de mal et s'en tirent sans être inquiétés.* Uralita avec ses 8,6 millions de bénéficiaires en 2017 fait systématiquement recours, comme le sait bien Costa: *C'est une stratégie qui est très coûteuse et préjudiciable aux familles, car, lorsqu'elles sont indemnisées, la victime est souvent déjà décédée.*

L'argent ne compense pas la qualité de vie que nous avons perdue. Ce que nous voulons c'est la justice, dit **Maite Martín**, qui a demandé à la Cour suprême de refuser le recours de la compagnie. Si elle l'accepte est-ce que je serai encore de ce monde après la sentence ?

Reportage de Jordi Ribalagüe paru dans *El Mundo* du 2 avril 2018 <http://www.elmundo.es/cataluna/2018/04/02/5ac175dde5fdea645a8b45e8.htm>

Rencontre sur la scène d'un crime

Cerdanyola (Barcelone), jadis siège de la plus grande fabrique d'amiante en Europe, a accueilli la première rencontre internationale des victimes. Reportage dans une cité dévastée. par Claudio Carrer, publié en italien le 19 octobre 2018 dans le journal syndical AREA. Puis traduit en français pour L'Événement syndical de Suisse romande. Photos D.R.

Nous nous trouvons à Cerdanyola del Vallès, ville de presque 60'000 habitants située à la périphérie de la capitale catalane. En plus d'héberger le siège de l'Université autonome de Barcelone (UAB) avec plus de 30'000 étudiants sur son campus, Cerdanyola est surtout connue pour la présence de la plus grande usine espagnole d'amiante-ciment, d'Uralita, une multinationale qui, au cours de son activité entre 1910 et 1997, a semé la mort et la douleur et provoqué un désastre environnemental d'une ampleur incalculable.

Ce n'est donc pas un hasard si cette commune a accueilli, lors d'une réception officielle, la première Rencontre internationale des victimes de l'amiante, organisée en Catalogne du 4 au 6 octobre, avec la participation d'une centaine de délégués issus de nombreux pays.



La rencontre avait pour initiateurs l'Association catalane des victimes de l'amiante (Avaac) et le Colectivo Ronda, une coopérative d'avocats fondée en 1972 et qui, forte de plus de 100 professionnels, défend depuis la cause des victimes de l'amiante dans toute l'Espagne avec des résultats tangibles. Voir article *Dans les méandres de la justice*, en page 4. Le Colectivo Ronda vise à faire du droit un instrument de transformation sociale et de résolution des préoccupations des gens et de la société, pour construire un monde plus solidaire. D'où son lien étroit depuis plus de 40 ans avec Cerdanyola et la localité voisine de Ripollet, qui toutes deux ont terriblement souffert et souffrent encore de l'amiante, souligne l'avocate Raquel Lafuente, dénonçant les ambitions économiques des entreprises qui, en produisant ce matériau, ont abouti à tant de morts et de douleur. Une tragédie qui aurait pu être évitée, car on connaissait dès les années 1940 les effets nuisibles de l'amiante, qu'on a malgré tout continué à utiliser pendant des décennies. Et aujourd'hui, alors que ces entreprises n'ont jamais demandé pardon, elles doi-

vent rendre des comptes pour les dommages volontairement causés. Par notre lutte, conclut l'avocat du collectif, nous voulons faire mettre fin à l'impunité, et qu'on n'oublie pas ce qui s'est passé.

Une nouvelle vague de décès

Selon les informations et les témoignages que nous avons recueillis, la situation de Cerdanyola et de Ripollet semble plus dramatique encore que celle de Casale Monferrato (province italienne d'Alessandria), où avait été implantée l'entreprise suisse Eternit. Cerdanyola est un véritable *point noir* sur la carte espagnole de l'amiante, les signes de l'activité industrielle d'Uralita (qui employait plus de 3'000 ouvriers au plus fort de son activité) sont omniprésents. La plus grande fabrique d'amiante-ciment d'Europe, aujourd'hui à l'abandon, était située le long d'une voie ferrée à quelques dizaines de mètres du centre de Cerdanyola. Or, la dispersion massive de fibres d'amiante a provoqué des dommages environnementaux dans un rayon d'au moins deux kilomètres, soit dans la majeure partie de la zone habitée des deux villes. Ce n'est pas tout: cette proximité a favorisé un usage immodéré de l'amiante pour la construction de routes et de bâtiments privés et publics (écoles et installations sportives en particulier). *Sous nos pieds, il y a de l'amiante, parce que les déchets de fabrication d'Uralita servaient à effectuer les revêtements routiers, des sentiers et des allées, qu'on a ensuite simplement été goudronné*, raconte un fonctionnaire communal.

Cette situation a provoqué une nouvelle vague de décès, après celle toujours en cours des anciens travailleurs et des voisins de la fabrique, précise le docteur **Josep Tarrés**, pneumologue et expert mondialement connu des maladies liées à l'amiante, qui a documenté en 30 ans près de 2'000 cas de maladies dans la seule zone de Cerdanyola et de Ripollet. L'amiante-ciment a une durée de vie moyenne de 35 ans. Puis sa cohésion diminue, et les microfibrilles d'amiante se répandent sous l'effet du vent, de la pluie ou du gel. *Chaque fibre se décompose en millions de fibrilles, qui pénètrent dans le moindre recoin des poumons, provoquant des maladies comme l'asbestose, les plaques pleurales, le mésothéliome, le cancer du poumon*



ou d'autres organes, cela y compris 30 ou 40 ans après l'exposition, explique le docteur **Tarrés** à une assistance de délégués internationaux, mais aussi de nombreux habitants de Cerdanyola et de Ripollet accourus à la conférence pour témoigner.

Tous ces gens sont venus pour parler de la situation, car les *maux d'Uralita* (comme on les appelle ici), ils les portent dans leur corps et dans leur âme, et pour manifester leur colère face à cette usine maudite et aux personnes qui ont toléré qu'Uralita pollue pendant près de 90 ans. Leurs critiques n'épargnent pas les jeunes maires des deux villes (issus tous deux de la gauche radicale et à la tête d'une majorité rose-vert et indépendantiste qui a recueilli près de 60% des suffrages!), alors même qu'ils n'ont évidemment aucune responsabilité au-delà de leur fonction institutionnelle. *La société Uralita a commis un génocide social, moral et environnemental*, souligne **José Maria Osuna**, maire de Ripollet qui, comme son homologue de Cerdanyola, **Carles Escolà**, est confronté non seulement à un lourd préjudice social, mais aussi à de gigantesques travaux d'assainissement qui ne font que commencer. *La ville a une dette historique à l'égard des victimes de l'amiante, et fera tout pour que Cerdanyola devienne un lieu sans amiante, après avoir démantelé la fabrique Uralita*, promet le maire à toutes les personnes qui souffrent aujourd'hui ainsi qu'aux générations futures.

La matrice Eternit

Ce bref voyage à Cerdanyola confirme que l'industrie de l'amiante-ciment a partout opéré selon le *modèle Eternit*, fondé sur la maximisation des profits, le mépris complet de la santé et de la vie des travailleurs et des habitants, le mensonge, la désinformation et la dissimulation de la vérité. Même si la fabrique espagnole n'a que brièvement appartenu au groupe suisse au cours des années 1930, sous le nom de Manufactures Eternit SA (avant de passer aux mains d'un proche du dictateur Franco), les liens avec la multinationale helvétique ont été maintenus pendant des décennies. Notamment dans le cadre du cartel européen des producteurs d'amiante-ciment, créé en 1929 à Zurich et qui a poursuivi ses activités jusque dans les années 1990: il avait pour but le contrôle des prix, la coordination des exportations, la conclusion d'accords d'approvisionnement en matières premières et, dès la fin de la Seconde

Guerre mondiale, d'échanger des informations sur les dommages à la santé dus à l'amiante, mais aussi de dénigrer les informations scientifiques. Sur le plan strictement technique également, une collaboration était en place, comme le confirme le récit d'un ex-employé d'Eternit à Casale Monferrato (ayant aussi témoigné au procès historique de Turin contre Stephan Schmidheiny) qui, dans les années 1970, avait été invité à réparer une machine d'Uralita à Cerdanyola: *une entreprise concurrente, mais pas plus.*

Dans les méandres de la justice

Témoignages et revendications des délégués en matière d'indemnités. Ses diverses procédures.

Justice, reconnaissance de quiconque a souffert, souffre actuellement ou souffrira encore à cause de l'amiante. Assainissement du territoire et développement de la recherche médicale. Voici les revendications communes aux organisations de victimes présentes au sit-in organisé samedi 6 octobre au cœur de Barcelone (non loin du siège du gouvernement autonome de Catalogne), en marge de la rencontre internationale à laquelle ont participé des délégations venues de Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Suisse et de plusieurs régions d'Espagne.

Une telle manifestation a été favorable à l'échange d'expériences et d'informations pour approfondir les relations et créer de solides liens de solidarité et de collaboration entre les diverses réalités vécues. Afin de renforcer la *multinationale des victimes*, pour reprendre les termes de **Bruno Pesce**, leader historique des batailles syndicales et civiles contre l'amiante et contre la société Eternit à Casale Monferrato (où l'on déplore déjà plus de 2'300 morts).

Parmi les nombreuses questions abordées la veille, au cours de la rencontre organisée par le Colectivo Ronda à Argentona (à 40 km de Barcelone dans une maison de campagne lui appartenant), l'une dominait, à savoir la reconnaissance des maladies et l'indemnisation des victimes et de leurs proches. Le problème s'est récemment posé dans la plupart des pays. La discussion est partie de la situation en Espagne, où la reconnaissance des maladies liées à l'amiante reste problématique et où les victimes sont soumises à d'épuisantes batailles judiciaires.

Le principe de la création d'un fonds d'indemnisation a beau avoir été approuvé il y a un an par le Congrès des députés, les choses en sont restées là, déplore le président de l'Avaac, **Benedicto Martino**, pointant du doigt *les entreprises qui persistent à se soustraire à leurs responsabilités*. L'Italie, seul pays où, malgré mille difficultés, des procédures pénales sont en cours contre les responsables (à l'heure actuelle, quatre ont été lancées contre **Stephan Schmidheiny**, dernier patron d'Eternit), dispose déjà d'un fonds. Les indemnités sont toutefois dérisoires et, faute d'attention suffisante de la part des gouvernements, les couvertures financières nécessaires manquent régulièrement. Les délégués ont jugé le modèle de fonds créé l'année dernière en Suisse intéressant, mais il a pour défaut de ne réserver les indemnités qu'aux seules victimes de mésothéliomes survenus après 2006.

Ce n'est pas suffisant, mais une telle solution va dans la bonne direction et pourrait faire école dans les pays où



rien n'est encore prévu, commente un délégué français [le cynisme de cet intervenant doit être dû à sa confusion entre le FIVA français et le FIVA suisse, qui n'en est qu'une caricature ! N.d.T.].

Car le FIVA français constitue un modèle à suivre: c'est le meilleur système d'indemnisation au monde. Ce fonds créé en 2000, est ouvert aux personnes souffrant de maladies liées à l'amiante (des plaques pleurales au mésothéliome et au cancer du poumon), et à leurs héritiers jusqu'à la troisième génération. En plus, ils disposent d'un système de retraite anticipée destiné aux personnes exposées à l'amiante, dont ont déjà bénéficié plus de 420'000 personnes âgées de plus de 50 ans, le droit à la retraite est avancé d'un an à partir de trois années d'exposition. Il va de soi que l'accès aux prestations (contrairement à ce que prévoient les pays disposant d'instruments similaires) n'exclut pas la possibilité d'agir par la voie judiciaire contre les responsables.



La Belgique aussi fait bonne figure avec son fonds d'indemnisation créé en 2007, même s'il ne couvre pas toutes les maladies et si ses bénéficiaires doivent renoncer à toute action en justice. *Le monde politique a voulu protéger les coupables*, déplore le président de l'association Abeva, **Eric Jonckheere**, fils d'un ingénieur ayant travaillé chez Eternit et mort du mésothéliome, comme d'ailleurs sa mère et deux de ses frères. *Nous habitons à quelques centaines de mètres de la fabrique*, rappelle Jonckheere qui, l'année dernière, a obtenu au tribunal la première condamnation historique d'Eternit à la suite du décès de son père.

A l'exception de ces deux pays, la situation laisse à désirer un peu partout et, ces prochains mois, il nous faudra encore descendre dans la rue pour rappeler que *les victimes de l'amiante ont un nom et un prénom, tout comme les responsables de leur mort*, dit-il. ■

Millions de francs d'indemnités dus aux voisins de la fabrique

Des signaux encourageants viennent des tribunaux espagnols, sur le front de la justice que les victimes de l'amiante réclament de tous côtés. Les derniers en date étant deux décisions qui, pour la première fois, condamnent une entreprise d'amiante-ciment à des indemnités se chiffrant en millions d'euros, pour les dommages causés aux personnes ayant vécu à proximité de la fabrique et donc exposées à un risque environnemental accru. Ces condamnations, fruit des procès menés par les avocats du **Colectivo Ronda**, sont considérées comme *pionnières et de portée historique*.

En Espagne, les nombreuses décisions rendues par la justice ont défini la marche à suivre pour les victimes d'exposition à l'amiante sur leur lieux de travail, dénonçant comment Uralita et d'autres entreprises semblables n'ont adopté aucune mesure de protection de la santé, alors même que la dangerosité de l'amiante leur était bien connue. La bataille s'annonce plus compliquée pour leurs proches (les personnes faisant partie du même ménage) et pour les habitants des environs, exposés à l'amiante sans n'avoir jamais mis un pied dans la fabrique.

Victimes de l'exposition environnementale

Or, récemment, de grands pas en avant ont été accomplis, grâce notamment à deux causes remportées par le **Colectivo Ronda**. Le 18 septembre 2017 tout d'abord, un tribunal de première instance a condamné Uralita (qui continue de produire des matériaux de construction sous le nom de Coemac depuis 2015), à indemniser à hauteur de 1,7 million d'euros les héritiers de 14 habitants de Cerdanyola et de Ripollet ayant vécu au voisinage de l'usine. La décision a été suivie d'une autre condamnation encore plus



significative où en décembre 2017, le Tribunal provincial de Madrid a condamné (en deuxième instance) la même entreprise Uralita à indemniser, à hauteur de plus de 2 millions, 39 autres personnes pour le préjudice dû à l'exposition environnementale. Des dommages imputables à son *manque de diligence*. **Esther Pérez**, avocate du **Colectivo Ronda** ayant remporté cette cause, en donne l'explication suivante: *Le juge a estimé que l'entreprise était responsable des maladies ayant frappé ces personnes entrées en contact avec l'amiante, pour avoir vécu dans un rayon de deux kilomètres de l'usine*. L'avocate rappelle qu'en 1977 déjà, une inspection de l'usine menée par un ingénieur communal avait révélé l'état de délabrement avancé des structures de l'usine: fenêtres cassées, portes impossibles à fermer, délabrement des filtres et des dispositifs de rétention des particules, lesquelles s'échappaient des halles de production. Un témoin avait déclaré que la fabrique apparaissait parfois dans un *nuage de poussière*.

Il n'y avait jamais eu jusqu'alors, rappelle **Esther Pérez**, *de condamnation, car selon les juges, il était impossible de se prononcer avec certitude sur la source de l'amiante, soit la fabrique. Dans un cas, ils ont même soutenu que les particules pouvaient provenir aussi bien de l'usure des plaquettes de frein des voitures circulant sur l'autoroute voisine ! En réalité, le taux des maladies liées à l'amiante dans les zones proches de la fabrique est dix fois plus élevé qu'ailleurs*.

Un cyclone judiciaire

La multinationale espagnole de l'amiante n'en est pas à sa première condamnation: la plus ancienne, qui remonte à 1997, concerne un ex-travailleur déclaré invalide permanent en 1982 à cause de l'asbestose puis mort d'un cancer du poumon en 1993. A partir de 2012, c'est un véritable cyclone judiciaire qui s'est abattu sur Uralita, condamnée à de nombreuses reprises. D'où sans doute sa décision de changer de raison sociale en 2015. Un changement qui visait prétendument à refléter le début d'une ère nouvelle, avait justifié le groupe dans un communiqué, passant sous silence tant le calvaire de ses employés que les nombreuses sanctions infligées par la justice.

Les récentes condamnations revêtent toutefois une importance historique, car les tribunaux reconnaissent pour la première fois des victimes dites environnementales. Nous avons d'abord obtenu la reconnaissance des travailleurs, quand les tribunaux ont commencé à condamner l'entreprise pour avoir enfreint les lois sur la prévention des risques professionnels.

Puis, les juges ont étendu le statut de victimes aux per-

sonnes faisant ménage commun avec les travailleurs, toujours sur la base de cette loi (l'entreprise ne nettoyant pas les vêtements de travail, les épouses des ouvriers devaient le faire). Et maintenant, un pas supplémentaire a été franchi, se félicite l'avocate. Même si, ajoute-t-elle, de telles sentences ne tombent hélas jamais du vivant de la personne puisque les maladies de l'amiante se déclarent parfois des dizaines d'années après l'exposition et ont une évolution très rapide.

Ni les indemnités, ni les prestations sociales ne soulageront la douleur, ni n'apaiseront la colère face à tant de morts évitables, mais au moins, avec cette jurisprudence solide, c'en est fini de l'impunité. Et de la loi du silence, ajoute l'avocate. Or, Uralita, dans ses efforts visant à décourager les victimes, qui se trouvaient dans une situation vulnérable, de saisir la justice, et alors même que rien ne le justifie, recourt systématiquement contre toutes les décisions. Même quand il s'agit d'obtenir l'indemnité immédiate fixée par les juges (à verser même en l'absence de jugement définitif), Uralita rechigne à payer, quoiqu'elle possède les liquidités nécessaires et réalise des bénéfices élevés: 8,6 millions en 2017 !. ■

Le calvaire des blanchisseuses... d'amiante

Elle est morte pour avoir lavé le bleu de travail de son mari pendant 30 ans: l'amiante assassin de Cerdanyola l'a tuée. La justice a condamné l'entreprise Uralita SA à verser 112'000 euros à son mari. Sa femme est morte de cancer après avoir lavé ses habits contaminés par l'amiante. A Cerdanyola (Barcelone) où l'on décompte un nouveau malade chaque semaine, cette ville est devenue l'épicentre des contaminés.

Lorsque Ramón (nom d'emprunt) travaillait à la fabrique Uralita, sa femme se chargeait du ménage, de la garde des enfants, des repas et des lessives. Elle s'en sortait tant bien que mal avec le salaire de son mari. Il allait chaque jour à la fabrique d'Uralita SA à Cerdanyola del Vallés (Barcelone). Cet homme n'a jamais imaginé que la poussière qu'ils amenaient quotidiennement à la maison, collée à ses vêtements, finirait par le rendre malade et tuer sa femme.

Ramón est actuellement retraité après avoir travaillé dans cette fabrique pendant 30 ans où il a été exposé à l'amiante, ce minéral cancérigène constitutif de l'amiante-ciment. Bien que son entreprise était obligée de laver ses vêtements de travail, et de mettre à sa disposition deux casiers, l'un pour ses habits souillés l'autre pour ses vêtements de ville, c'est Maria qui a toujours dû laver son bleu. Elle en est morte en 2016 d'un mésothéliome pleural et lui est tombé malade d'une fibrose pulmonaire. Depuis 2008, Ramón bénéficie d'une pension pour incapacité permanente et totale due à la maladie professionnelle qui l'a frappé. Lors de sa sentence du 25 juin 2018, le tribunal supérieur de Catalogne (TSJC) a condamné Uralita SA à payer la somme de 112'000 euros à Ramón pour les dommages subis par sa femme. Pendant plusieurs années, Uralita S.A. a violé les normes en matière de prévention des risques et de la santé au travail.

Puis, une nouvelle sentence corrigeait les précédentes qui n'accordaient d'indemnités que pour les salariés de la compagnie. L'Audience provinciale a ainsi établi, pour la première fois, que les voisins de la fabrique d'Uralita à Cerdanyola del Vallés ayant été exposés à ses émanations d'amiante devaient aussi être indemnisés en tant que victimes environnementales.

Cette sentence du tribunal s'appuyait sur un rapport de 1977 qui mentionne que dans les rues de Ripollet on avait découvert des fibres et résidus d'amiante-ciment provenant des déchets de broyage évacués à l'extérieur sans filtres ni récipients de récupération des déchets, un mépris absolu de la santé !. Miguel Arenas, l'avocat qui a plaidé la cause de Ramón, se félicite du verdict qui a prouvé qu'Uralita savait que travailler dans ses installations, n'était pas gagner sa vie, mais la menacer quotidiennement.

Lors d'une autre sentence datée du 5 septembre 2018, le tribunal de première instance de Madrid a renouvelé la condamnation d'Uralita SA en accordant 1.7 million d'euros à un groupe de 14 voisins de l'usine de Cerdanyola et Ripollet à titre d'indemnisation pour des maladies de l'amiante. Ce verdict reconnaissait la présence de fibres d'amiantes dispersées par la fabrique dans son proche environnement ainsi que dans les rues, dans un rayon de deux kilomètres autour de l'usine. Après ce jugement, les avocats du Collectiu Ronda se sont rendus à Getafe au sud de Madrid, où Uralita avait une autre fabrique, pour visiter d'autres malades. Y ont participé des membres de l'Association catalane des victimes de l'amiante (AVAAC) et le personnel médical de l'hôpital universitaire de Madrid. ■

Extraits du reportage paru dans *El Español* du 19 septembre 2018. Voir: https://www.elespanol.com/reportajes/20180919/murio-lavar-trabajo-marido-amianto-asesino-cerdanyola/338967221_0.html



Une habitante voisine de l'ancienne usine Uralita de Cerdanyola près de Barcelone

Jumelage de combat contre **Eternit** Italie et **Uralita** Espagne

Une délégation italienne de l'AFEVA (Association de familles et victimes de l'amiante) a participé à la première conférence sur les problèmes de l'amiante organisée à Barcelone, en Espagne. *"En marge de la conférence, il y avait aussi un événement public international, auquel ont assisté des représentants de France, d'Angleterre, du Japon, de Suisse, ainsi que des associations espagnoles"*, explique **Bruno Pesce**, animateur historique de l'association des victimes de Casale Monferrato.

«Un événement intéressant, car il a rassemblé une dizaine d'associations constituées ces dix dernières années en Espagne» dit-il. La visite a également permis de mieux comprendre l'histoire de Uralita à Cerdaynola, *«C'est une usine qui fait partie d'un cartel avec Eternit - dit Pesce- car depuis Casale Monferrato. Nous avons appris que **Gian Paolo Bernardi**, avait été envoyé par la direction d'Eternit à Barcelone, à Uralita, pour réparer une machine en panne. Nous avons alors compris que les deux sociétés étaient interdépendantes ... ».*

Il existe de nombreuses similitudes entre les situations italienne et espagnole, depuis la poussière d'amiante enfouie sous les trottoirs et dans les fleuves qui bordent

l'usine et la ville suite à l'élimination sauvage des déchets d'amiante-ciment. *C'est pourquoi, j'ai proposé, dit Pesce, un jumelage de combat !*

Les représentants d'Afeva, Bruno Pesce, **Tommaso Anello** et **Alessandro Pugno**, qui résident à Madrid depuis un certain temps, maintiennent des relations étroites avec AFEVA et les autres associations de lutte contre l'amiante dans le monde. Ils ont participé à la première réunion avec le maire de Cerdaynola puis les jours suivants se sont associés aux manifestations et aux débats.

Les débats avec d'autres associations ont mis une nouvelle fois en évidence l'ampleur du problème de l'amiante, mais le retard pris dans la décontamination des terres polluées et des écoles floquées en Espagne commence progressivement à être comblé, comme au Japon, en Angleterre et en France.

Des luttes ont commencé presque partout en exigeant l'indemnisation des victimes, la recherche médicale et l'assistance aux personnes malades pour leur assurer un soutien par la voie thérapeutique.

D'après un article de Massimiliano Francia paru dans *Il Monferrato*, le 10 novembre 2018



Démantèlement de la fabrique **Uralita** de Getafe au Sud de Madrid.



Ruines de la fabrique **Eternit** de Casale Monferrato en Italie.

Une entreprise d'espionnage contrainte de verser des dommages et intérêts aux militants anti-amiante

L'entreprise *K2 Intelligence Limited* a accepté de payer des dédommagements substantiels à cinq éminents militants de la lutte contre l'amiante; Laurie Kazan-Allen; Rory O'Neill; Krishnendu Mukherjee; Sugio Furuya et Harminder Bains dans une affaire contre K2, basé à Mayfair, Londres, ses directeurs exécutifs, sont **Matteo Bigazzi**, et **Robert Moore**.

Moore a été engagé et payé par K2 pour travailler sur le *Project Spring* (projet de printemps) pour infiltrer et espionner le réseau anti-amianté des militants au profit du client de K2. Moore visait d'éminents militants anti-amianté dont les activités, au niveau international, sont axées sur la prévention des maladies liées à l'amiante. Dans un document intitulé *Phase One Report* (Rapport de la phase un), Moore a exposé les objectifs initiaux du projet et les grandes lignes pour l'obtention d'informations. Il a déclaré: *Je souhaiterais collaborer avec IBAS [International Ban Asbestos Secretariat / Secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante] et LKA [Laurie Kazan-Allen] de la manière la plus sincère et la plus sincère possible pour que je puisse établir un lien intellectuel et émotionnel avec LKA.*

Moore a prétendu être un réalisateur de documentaires qui voulait tourner un film exposant les dangers de l'amiante et créer une organisation caritative, "Stop Asbestos". Sous cette couverture, Moore s'est inscrit au cœur du réseau et a accédé de 2012 à 2016 à des informations hautement confidentielles, d'une grande valeur pour les clients de K2. Parmi ses activités, il a notamment enregistré des discussions secrètes avec des militants pour l'interdiction de l'amiante, y compris des requérants, ainsi que des exposés lors de réunions privées. Les factures produites par Moore montrent que K2 lui a versé un total de 336'000 livres en honoraires et 130'400 £ pour ses dépenses.

Une procédure judiciaire a été ouverte en octobre 2016 pour abus de confiance, utilisation abusive d'informations confidentielles et violation de la loi sur la protection des données. En octobre et novembre, la Haute Cour a prononcé des injonctions à l'encontre de Moore et de K2. Moore a remis plus de 35'000 documents, dont 650 auraient été transmis à K2.

En mars 2017, malgré une vive résistance, l'identité des clients de K2 s'est révélée être : **Wetherby Select Ltd**, une société de portefeuille située dans les Îles Vierges britanniques; **Nurlan Omarov**, lobbyiste kazakh de l'industrie de l'amiante; et **Daniel Kunin**, ressortissant américain politiquement bien connecté, ayant participé directement à l'industrie de l'amiante au Kazakhstan. Il a été allégué que le but de *Project Spring* était d'obtenir des informations sur la campagne anti-amianté, son financement et ses stratégies, notamment en ce qui concerne l'interdiction de l'importation et de l'utilisation du chrysotile (amiante blanc) en Thaïlande et au Vietnam. Au cours du projet, le client de K2 aurait fait plusieurs demandes d'informations via **Matteo Bigazzi**. Ces requêtes comprenaient des demandes de mises à jour pays par pays des conférences régionales sur l'interdiction de l'amiante et des informations sur les attentes des militants quant des interdictions de l'amiante seraient appliquées.

Richard Meeran, associé du cabinet d'avocats *Leigh Day*, et avocat des requérants, a déclaré: *L'ampleur de l'intrusion dans la vie privée de ces militants éclaire de manière inquiétante les activités opaques du secteur en plein essor de l'intelligence économique.*



Laurie Kazan-Allen, fondatrice et éditrice du *British Asbestos Newsletter (BAN)* et coordinatrice du Secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante, a déclaré: *La campagne mondiale pour l'interdiction de l'amiante est un mouvement populaire légitime soutenu par un nombre incalculable de victimes de l'amiante, syndicalistes, ONG, experts juridiques, médicaux et techniques. Cette affaire a été initiée pour infiltrer notre réseau et cibler ceux d'entre nous qui sont perçus comme une menace pour l'industrie de l'amiante. Nous avons atteint notre objectif dans ce litige. L'industrie de l'amiante perdra la bataille pour préserver les marchés de l'amiante. Nous attendons un avenir sans amiante!*

Krishnendu Mukherjee, avocat et militant anti-amianté, a déclaré: *Rob Moore a espionné les activistes anti-amianté en Inde et dans d'autres pays asiatiques où l'utilisation de cet agent cancérigène augmente rapidement. Nous allons oublier cela et poursuivre notre lutte contre l'amiante avec une vigueur renouvelée.*

Le professeur **Rory O'Neill**, conseiller en matière de santé et de sécurité auprès de la confédération syndicale mondiale, et rédacteur en chef de *Hazards Magazine*, a déclaré: *L'espionnage des entreprises n'est qu'un des outils mis à la disposition du lobby de l'amiante. Parmi les scientifiques britanniques, il y a une cabale de scientifiques qui font partie des armes de prédilection de l'industrie de l'amiante et qui produisent des informations scientifiques trompeuses pour la défense de leurs marchandises. Cela est trompeur, mortel et doit être arrêté.*

Sugio Furuya, coordinateur du réseau asiatique Ban Asbestos (ABAN), a déclaré: *L'espion trompait honteusement des personnes dévouées qui agissaient pour éviter les décès inutiles dus à l'amiante en Asie. Cette opération d'espionnage est un dernier recours de l'industrie internationale de l'amiante et son principal objectif. Cependant, je peux le confirmer, nos travaux se poursuivront et l'Asie s'acheminera vers une interdiction de l'amiante.*

"**Harminder Bains**, partenaire amiante chez Leigh Day, a déclaré: *Les stratégies et tactiques utilisées par Moore ont été révélées par cette affaire judiciaire. Nous ne devons pas être intimidés, mais continuer à faire campagne et dénoncer les mensonges de l'industrie de l'amiante.*

"Enfin, K2 a déclaré: *Nous avons conclu un accord pour mettre fin au litige sans admettre de faute ni de responsabilité. Nous avons pour pratique de toujours respecter les normes éthiques les plus strictes et de nous conformer aux lois de toutes les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités [sic].*



Traduction: Virginie Dupeyroux

Texte original sous:

www.leighday.co.uk/News/News-2018/November-2018/Corporate-intelligence-agency-pays-substantial-dam